

BULLETIN DE L'ASAVA N°22

fevrier 2013

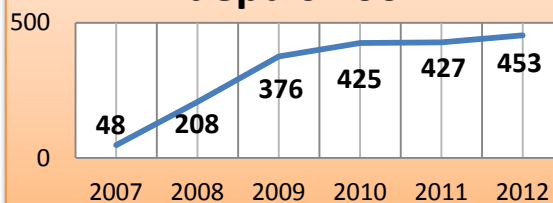
BULLETIN CONSACRE AUX TRAVAUX DE NOTRE ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JANVIER 2013



Avant l'assemblée : On émerge sa présence puis on paie sa cotisation
MONTANT DE LA COTISATION INCHANGE: 38€ POUR L'ANNEE



effectifs de l'asava depuis 2007



**Comme l'an dernier : une bonne participation
autant à TOULON qu'à COGOLIN
Avec au final la traditionnelle galette des rois**

Avant l'assemblée et malgré la pluie, une gerbe fut déposée
sur la stèle en mémoire des victimes de l'amiante



LARGES EXTRAITS DU RAPPORT MORAL A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JANVIER 2013 PRESENTE PAR JEAN HERQUIN, PRESIDENT DE L'ASAVA, AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

J'aurais aimé débiter cette introduction par une bonne nouvelle en provenance du tribunal administratif de TOULON appelé à rendre un deuxième jugement, le 21 décembre sur le préjudice d'anxiété, pour les travailleurs de l'état. Il n'en est rien. L'affaire a été renvoyée parce que le TA a « oublié » de transmettre au ministère de la défense le mémoire établi et transmis en temps et heures par notre cabinet d'avocats. Une véritable aubaine pour le MINDEF qui ne cherche qu'à gagner du temps après que le conseil d'état l'ait renvoyé à ses études sur le dossier AYMARD. Qu'à cela ne tienne, nous perdons certes quelques semaines supplémentaires, mais la partie reste toujours bien engagée. J'en veux pour preuve l'arrêt de la cour de cassation en date du 4 décembre 2012 qui vient conforter sa première décision du 11 mai 2010. La cour rappelle qu'avoir travaillé dans un établissement éligible à la préretraite amiante à une époque où ce matériau y était fabriqué crée un préjudice d'anxiété que l'employeur doit indemniser. Elle précise que ce préjudice existe indépendamment de tout examen médical régulier. Ainsi donc, l'année 2012 s'est conclue pour nous, par cette péripétie juridique.

A l'inverse des années précédentes elle aura été marquée toutefois par quelques sujets de satisfaction pour les victimes de l'amiante.

Et parmi ceux-ci :

La solution enfin dégagée pour les salariés ayant cotisé dans des régimes différents.

Vous vous rappelez sans doute l'objet du problème

La non-possibilité pour les salariés partis en ACAATA ayant cotisé en dernier lieu dans un régime spécial, d'obtenir leur droit à partir de la retraite à 60 ans, conformément à la loi de 2010.

Un droit obtenu, soit dit en passant, après une importante manifestation spécifique à Paris en octobre 2010. Soutenue par des députés de l'opposition de l'époque, au sein du parlement.

Le nouveau gouvernement a fait adopter une modification de la loi 98-1194 (portant création de l'ACAATA) dans la loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2013 qui permet désormais ce départ à 60 ans par la coordination de tous les régimes de retraite.

Cet acquis social, comme tous ceux obtenus au fil de l'histoire, quelle que soit la couleur du gouvernement en place, restera le fruit d'un travail important des associations qui se sont impliquées, avec leurs adhérents, dans ce combat.

Ce ne sont pas moins d'une vingtaine de lettres aux ministres du travail et de la santé, aux présidents des groupes parlementaires à l'assemblée nationale et au sénat, ponctuées par une rencontre avec le directeur national de la sécurité sociale qui nous ont permis avec votre soutien, d'obtenir cette avancée.

Sans verser ici dans l'autosatisfaction, je veux souligner la place prise par l'ASAVA dans cette affaire.

Directement confrontée à ce problème au travers des anciens salariés de la NORMED ayant fini leur carrière à l'arsenal de TOULON et avec l'ADDEVA/ CHERBOURG elle aussi en charge de dossiers analogues, nous avons été la cheville ouvrière de la position nationale construite et défendue par l'ANDEVA à l'origine de ce succès.

En ce sens, si des adhérents se sont un temps interrogés légitimement sur l'intérêt de notre appartenance à l'ANDEVA, ils trouveront dans ce travail commun et le résultat produit, une réponse qui valide pleinement ce choix fait en assemblée générale en 2010.

Autre sujet de satisfaction pour 2012 : **Le règlement du problème posé aux victimes de DOUAI**

Comment ne pas saluer comme il se doit la victoire, obtenue dès le lendemain des élections, pour ces victimes du Nord/Pas de Calais qui se voyaient réclamer par le FIVA le remboursement injustifié d'une partie importante de leurs indemnités.

Oui, indiscutablement, le changement politique a pesé d'un poids certain dans ce dénouement heureux.

La droite ne voulait rien entendre et sa réélection l'aurait confortée dans sa démarche.

Mais sans les pétitions, motions, points presses, délégations aux députés et en préfecture et manifestations (dont une nationale à St QUENTIN) organisées par les associations de victimes), aurions-nous pu obtenir le même résultat ?

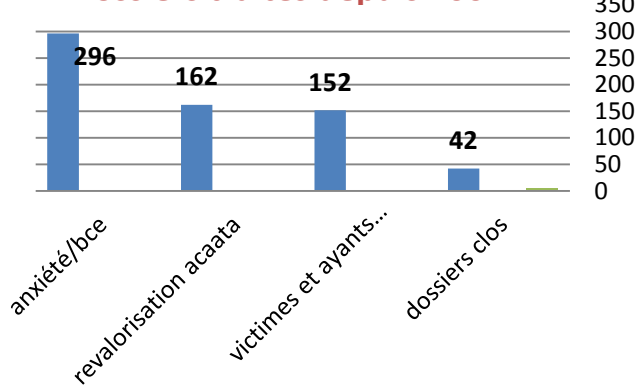
Pas sûr, quand on voit aujourd'hui la tournure que prend le « changement », sous la pression du patronat et de la finance alors que les forces vives de la nation tardent à se mettre en mouvement.

Voilà donc une bien belle leçon à tirer de cette expérience.

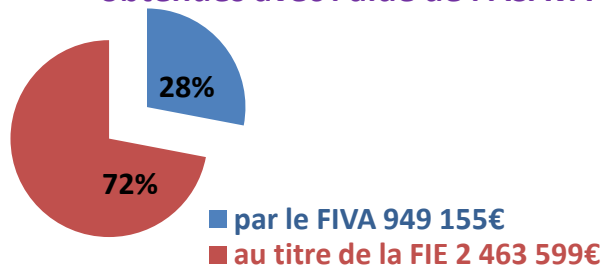
Ce qui a été possible pour les victimes de DOUAI, doit l'être également pour d'autres préoccupations spécifiques aux victimes de l'amiante sur lesquelles je vais revenir dans un instant.

Dans le bilan 2012, il convient d'accorder une place essentielle à notre activité hebdomadaire, dans nos permanences du lundi et mercredi après-midi... Celle qui n'est pas toujours perçue par l'ensemble de nos adhérents, mais qui est bien le cœur de notre raison d'être : aider en permanence les victimes de l'amiante dans leurs démarches pour obtenir la reconnaissance de leur MP, puis le versement de leurs justes indemnités.

Dossiers traités depuis 2007



indemnisations depuis 2007 des victimes et ayants droit obtenues avec l'aide de l'ASAVA



En 2012, nous avons également conforté nos liens avec la mutuelle de la méditerranée. Henry TITE-GRES est avec nous aujourd'hui et avec d'autres membres de l'ASAVA nous avons répondu présent quand il nous a invités à ses assemblées, comme ce fut le cas notamment le 31 juillet, devant la porte des chantiers pour fêter le verdict des prud'hommes de TOULON, ou encore quelques semaines après, dans la salle de la bourse du travail à la SEYNE, noire de monde. Ce qui paraît évident et banal pour beaucoup de nos adhérents respectifs qui nous voient côte à côte dans la défense de leurs dossiers « préjudice d'anxiété », est autrement plus apprécié à sa juste valeur par les militants qui ont contribué il y a quelques années, à l'histoire sociale de ce département, et qui savent combien ce fut parfois compliqué ! Nous souhaiterions avoir les mêmes rapports avec l'ARDEVA-SUD/EST, que nous avons également invité aujourd'hui et qui a fait le choix, comme l'an dernier, de ne pas venir. Notre main reste tendue et rien n'est définitivement figé

Je ne voudrais pas conclure ce volet de notre activité 2012 sans souligner un point qui mérite également réflexion.

Celui de notre participation à la manifestation annuelle de l'ANDEVA Cette année encore, nous avons voulu prendre notre place dans cette manifestation traditionnelle du mois d'octobre qui avait un caractère international, avec une présence de nombreuses délégations étrangères, autour du mot d'ordre « pour un monde sans amiante ». Un courrier personnel a été adressé aux victimes et ayants droit en juillet, pour permettre à chacun d'en mesurer l'enjeu et de prendre ses dispositions pour ce samedi-là. Devant le peu d'inscrits, les dépositaires d'un dossier anxieux ont été à leur tour sollicités. Au final nous avons eu toutes les peines du monde à nous retrouver une quinzaine pour monter à PARIS sur les 460 adhérents que compte l'association !

On ne peut pas se satisfaire de cette situation ! Certes, il y a la distance ! Certes, il y a la fatigue !

Mais d'autres aussi n'habitent pas aux portes de PARIS et pourtant ils parviennent à réaliser des délégations bien plus conséquentes que la nôtre. Que dire alors des Italiens, Canadiens, Japonais, Brésiliens et bien d'autres encore qui ont fait cet effort là !!

Alors, même si nous n'avons pas de traditions en la matière, que faisons-nous en 2013 pour changer cet état de fait

D'autant que l'année qui s'ouvre ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices pour les victimes de l'amiante, comme pour les salariés actifs et retraités en général !

Chacun mesure l'écart entre les attentes sociales qui ont porté ce gouvernement au pouvoir et les décisions économiques et sociales que ce dernier impose, au nom de la crise et de la résorption des déficits, à notre peuple (et notamment celui de gauche) médusé. Il y a de quoi effectivement rester pantois quand ce gouvernement décide de ne pas revenir sur la fiscalisation des indemnités pour accidents du travail (mesure mise en œuvre par SARKOZY et combattue en son temps par les députés socialistes) prétextant une « rentrée » fiscale de 170 millions d'euros, dans le même temps où l'amendement « pigeon » (du nom des patrons qui se sont mobilisés pour l'obtenir) représentera un manque à gagner pour le fisc de 750 millions d'euros. Que dire encore du pacte de solidarité en faveur des plus démunis présenté en fanfare, pour un montant d'1 milliard d'euros, alors que le pacte de compétitivité/emploi issu du rapport GALLOIS va nous coûter 20 milliards d'euros au profit des patrons pudiquement désignés « entrepreneurs » !! Tout cela, dans le même temps où le blocage des salaires et des pensions demeure d'actualité, où le SMIC ne subira aucun coup de pouce en juillet et où la croissance ne devrait pas dépasser 0,1% en 2013, selon l'INSEE. Le moins que l'on puisse dire est que cette politique n'a pas la vertu de l'innovation. C'est celle-là même qui a produit

- 8 million de pauvres (moins de 854€/mois) salariés ou pas
- 3 millions de smicards (1121€ net/mois)
- 5 millions de chômeurs

Les mêmes causes vont produire les mêmes effets si les salariés ne s'en mêlent pas !

S'il appartient aux organisations syndicales et aux partis politiques se réclamant de la justice sociale et du changement de société, d'en créer les conditions pour éviter une situation identique à celle de la Grèce, de Espagne et du Portugal notamment, notre association, fidèle à son principe d'indépendance et non de neutralité, poursuivra en 2013 tous les combats entrepris sous le précédent quinquennat, pour faire triompher la justice et les revendications des victimes de l'amiante.

Il en va ainsi de notre exigence de voir retirer au plus vite la taxe de 35€ imposée par le précédent gouvernement à tous ceux qui font appel à la justice.

Les victimes de l'amiante et leurs ayants droit ont déjà subis les conséquences des expositions aux poussières cancéreuses sans avoir à commencer par payer une taxe quand ils entendent demander réparation.

Même exigence en ce qui concerne la réouverture du dossier d'accès au dispositif ACAATA.

Le Directeur Général du Travail peut bien déclarer en novembre à une délégation de l'ANDEVA au ministère : « *ce n'est pas le moment* », nous pensons au contraire qu'il n'y a plus de temps à perdre pour s'y atteler.

Des milliers de salariés exposés à l'amiante durant leur carrière sont privés de ce droit reconnu à d'autres. Les travailleurs du bâtiment, les employés des garages et bien d'autres encore attendent que cette injustice soit réparée.

Pour eux, c'est aussi cela le changement !

Les organisations syndicales, l'ANDEVA et la FNATH ont depuis longtemps des propositions communes à mettre sur la table de négociation. C'est un objectif à atteindre le plus vite possible !

Autre exigence pour 2013 : Rendre le FIVA plus humain, efficace et réactif.

L'« affaire » de DOUAI a laissé des traces qui ne sont pas prêtes de s'effacer dans la mesure où l'institution au service des victimes de l'amiante s'est retournée contre ces mêmes victimes avec l'ambition de leur faire rembourser leurs indemnités.

Pour retrouver une certaine sérénité au sein du conseil d'administration du FIVA, la directrice qui a été durant des mois à la manœuvre de ce coup tordu doit partir..... sur la pointe des pieds !!

Au delà, les procédures FIVA nécessaires à une demande d'indemnisation doivent être simplifiées tout en restant suffisamment précises pour

éviter toutes tentatives de fraudes.

Ce n'est pas forcément simple à réaliser mais là encore, l'ANDEVA pour ce qui la concerne, à des propositions à formuler.

Il convient enfin de s'attaquer résolument aux problèmes des délais d'instructions des dossiers et de paiement des indemnités car trop de victimes disparaissent avant d'avoir perçu le moindre centime d'euros !

Les mesures à la marge ayant démontré leurs limites, il faudra bien s'attaquer au problème de fond qui est celui des moyens consentis au FIVA pour accomplir ses missions.

Là encore, la gauche au pouvoir est au pied du mur.

Dernière exigence enfin : créer les conditions de la tenue du procès pénal de l'amiante en 2014

Pour y parvenir deux conditions majeures sont à réunir :

3) La juge en charge de ce dossier au pôle de santé public à PARIS doit être maintenue dans ses fonctions. Or, il est question de la déplacer au mois de mars. Le volume des pièces à compiler est tel que son successeur, découvrant le dossier, prendrait forcément du retard.

4) Les moyens humains de ce pôle public doivent être renforcés pour permettre d'accélérer l'instruction et la conduire à terme en 2013.

Sans cela, au regard de l'âge canonique de certains prévenus et les tentatives de non lieu pour d'autres, il n'y aura bientôt plus personne à juger.

Tout peut s'accélérer dès le 8 février, date à laquelle la Cour d'Appel de Paris, saisie par les avocats d'AMISOL, rendra son verdict. Le Parquet Général lui, a demandé un non-lieu pour le PDG de cette Société, Claude CHOPIN qui, avec sa famille tristement célèbre, a pourtant appliqué des procédés industriels ayant entraîné des victimes parmi des centaines de salariés dans le domaine de l'amiante

Comment ne pas trouver cette perspective proprement scandaleuse ?

Dès que nous en avons eu connaissance, l'ASAVA a réagi par courrier auprès de la garde des sceaux.

Manifestement Madame TAUBIRA ministre de la justice, ne semble pas s'en émouvoir !

S'il advenait qu'il en soit ainsi, la gauche au pouvoir aura non seulement des comptes à rendre devant l'histoire mais aussi et surtout aux victimes de l'amiante qui attendent maintenant depuis 1996, date de la première plainte, que les employeurs fautifs de crimes industriels rendent des comptes à la justice de ce pays, comme ce fut le cas dernièrement en ITALIE !

Si on rajoute à tout cela d'autres sujets tout aussi importants comme :

- La prévention des salariés confrontés sur leur lieu de travail à l'amiante
- la réparation intégrale des préjudices subis par les accidentés du travail et victimes de MP (ce qui n'existe que pour les victimes de l'amiante !)
- le désamiantage du bâti et les règles de préventions applicables et souvent transgressées
- l'évacuation de ces déchets dans un département où les décharges sauvages sont légions.

Il y a de quoi s'occuper pour un bon moment.

Conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale

André BLACAS : Référent ASAVA sur les dossiers « revalorisation ».

- tenue de la comptabilité du nombre de dossiers « revalorisation » gérés par ASAVA.
- participe à la permanence du mercredi après midi.

Alain BULIAN :

- assure la représentativité tournante de l'ASAVA au TASS de TOULON.
- Participe à la permanence du mercredi après-midi.

Jean Louis CHIAPELLO :

- Participe à la permanence du lundi après-midi.

Christian Di BARTOLOMEO : Trésorier adjoint

- Gère les fournitures.
- Assure le remboursement par l'ANDEVA des frais de déplacements sur PARIS ou ailleurs.
- Participe à la permanence du lundi matin.

Christiane FORASETTO :

- assure le travail administratif, en lien avec Hélène.
- Gestion des fichiers et dossiers informatiques sur ordinateur ASAVA.
- Tient la comptabilité des indemnités versées pour FIE et par le FIVA aux adhérents.
- Participe à la permanence du lundi après-midi.

Christian FORASETTO : Secrétaire

- rédige les PV et les relevés de décisions des réunions statutaires.
- responsable de la réglementation générale « amiante ».
- Référent de l'ASAVA sur les questions de retraites et départs ACAATA.
- Coresponsable du bulletin de l'association.
- membre du G.T/ACAATA de l'ANDEVA.

Alain GERARD : Trésorier

- Comptabilité, cotisations, bilan financier, budget prévisionnel, subvention.
- Participe à la permanence du lundi matin.

Jean HERQUIN : Président

- animateur de la vie collective et démocratique de l'ASAVA.
- responsable des relations extérieures.
- traitement du courrier papier et électronique.
- Responsable de la publication du bulletin ASAVA.
- Membre du CA/ANDEVA.
- participe à la permanence du lundi après-midi.

Gérard LAUGIER : vice-président

- Référent ASAVA sur les dossiers « préjudice anxiété/BCE ».
- tenue de la comptabilité du nombre de ces dossiers gérés par ASAVA.
- relations courantes avec la mutuelle de la méditerranée.
- membre du GT/ACAATA de l'ANDEVA.
- participe à la permanence du mercredi après-midi.

Michel MALO : Référent ASAVA pour le FIVA.

- suivi de la réglementation spécifique au FIVA.
- tenue de la comptabilité du nombre de dossiers FIVA gérés par ASAVA.
- Participe à la permanence du lundi matin.

Joël POITOU : relations avec les organisations syndicales.

Michel SAVIGNAC : Responsable du secteur de St TROPEZ.

Le rapport moral, le rapport financier (avec les comptes 2012 et le prévisionnel 2013 consultables à l'association) ainsi que les propositions pour le CA ont été adoptés à l'unanimité

Larges extraits du rapport financier présenté par Alain GERARD, trésorier de l'ASAVA

Comme toujours, une petite attention particulière envers celles et ceux qui par leur don financier, leur participation aux souscriptions, leur petit mots de remerciements et d'encouragements, enfin, tous ces gestes qui nous font chaud au cœur, nous confortent dans nos choix et le bien fondé de notre association.

Ces dons financiers, qui, du plus petit 5€ au plus important 1000€ une fois de plus, représentent cette année la somme exceptionnelle de 4965.00€, alors encore **un grand merci à tous les généreux donateurs.**

En ce qui concerne l'ossature de notre association, c'est-à-dire, les adhérents, **cette année nous progressons avec 55 adhésions** et 385 renouvellements (+13 fin 2011) ce qui fait un total de 453 adhérents contre 427 en 2011, soit plus 26. Les nouvelles adhésions, compensant encore cette année, les défections inévitables dans les associations, cette progression est due essentiellement au travail acharné que nous avons dû fournir pour le renouvellement des cotisations. J'en profite pour vous féliciter, puisque vous avez bien répondu à nos appels sur le paiement de la cotisation. En effet, même s'il en manque encore 29 à l'appel (16 refus et 13 sans nouvelle) nous sommes satisfaits, car dans le milieu associatif, la perte annuelle moyenne se situe aux alentours de 25%, alors que pour nous cela représente un petit 7%.

Cependant je vais mettre un petit bémol à la satisfaction, car nous ne pouvons pas continuer à fonctionner comme ça. Pourquoi ? Tout simplement parce que, cette année nous avons décidé en C.A, de contacter par téléphone (après la relance individuelle) tous ceux qui avaient « oublié » de cotiser. Le résultat a été, certes, assez fructueux, mais long, fastidieux, difficile à gérer et parfois très déplaisant, car l'accueil a été, à quelques reprises, désagréable.

Heureusement nous avons plus d'encouragements, d'excuses et remerciements que de désagréments, mais quand même, les bénévoles que nous sommes, ne méritent pas d'être renvoyés dans leur but, et je pense aussi que tout le monde a droit à l'erreur.

Donc le C.A qui s'est réuni le 08/01/2013, propose à l'A.G réunie ce jour, qu'après les rappels classiques, par les bulletins trimestriels, **nous n'adressions qu'un seul et unique rappel individuel, par courrier courant Juin 2013, avec date butoir fin juillet, et que passé cette date, l'adhérent qui n'aura pas donné de nouvelles sera automatiquement rayé de nos fichiers**, sauf bien sûr, si d'importants problèmes de santé ou de famille, sont arrivés, nous comprenons très bien, qu'à certains moments de la vie, chacun puisse avoir, comme on dit, « la tête ailleurs ».

Cette proposition sera retenue si l'A.G approuve ce rapport financier. (le rapport ayant été adopté, la proposition est maintenant une décision)

Comme toujours, nous nous devons de faire un point sur la raison d'être de notre association, à savoir, l'aide aux victimes de l'amiante. En premier lieu, hélas, les personnes décédées, certes, nous leur avons rendu hommage, avec cette petite cérémonie à la stèle, mais 6 en 2012, c'est 3 de moins que l'année dernière, mais malheureusement cela porte le nombre à 35 depuis avril 2007, ce qui signifie que vu de notre petite association, une personne décède tous les 2 mois ! Nous le savions mais la dure réalité de cette inexorable augmentation est parfois difficile à accepter, c'est pourquoi plus que jamais nous devons rester unis, solidaires, et combatifs. Quant au nombre de dossiers de victimes, il est bien sûr en augmentation nous passons de 131 à 152, soit 21 de plus, la moyenne se situe toujours au minimum à 2 nouveaux dossiers par mois. **J'allais oublier l'essentiel, mais vous êtes déjà au courant, comme nos finances sont toujours saines et équilibrées, bien qu'en augmentation sur certains postes tels que le transport, l'hébergement, les frais d'envois etc.la cotisation est inchangée pour 2013.**

PERSONNE NE VEUT D'UN PROCES PENAL DE L'AMIANTE EN FRANCE

Le 18 janvier : La présidente de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a pris une ordonnance suspendant l'instruction dans le dossier emblématique de Condé sur Noireau où les victimes se comptent par centaines. Cette décision, de nature exceptionnelle, démontre un acharnement de la chambre de l'instruction à l'encontre de la procédure d'instruction de l'affaire de l'amiante menée par la juge d'instruction, Madame Bertella-Geffroy. En effet, cette même chambre avait déjà annulé les mises en examen dans l'affaire Eternit, et de manière parfaitement arbitraire déjà, dessaisi la juge d'instruction. Ce premier jugement a été cassé par la Cour de Cassation. La chambre de l'instruction récidive avec une ordonnance de suspension, non susceptible de recours.

Trop c'est trop! L'impartialité que tous les justiciables sont en droit d'attendre n'est à l'évidence pas respectée par la chambre de l'instruction de la Cour d'appel. **C'est pourquoi l'ANDEVA a décidé de saisir la Cour de Cassation d'une demande de dessaisissement de la Chambre de l'Instruction pour cause de suspicion légitime**

Le 28 février, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris se prononcera sur une série de demandes de d'annulation de mises en examen dans l'affaire de Condé-sur-Noireau (plus d'un millier de victimes de l'amiante dans cette vallée surnommée "la vallée de la mort"). Les demandes d'annulation sont portées par des anciens membres du Comité permanent Amiante (CPA), structure de lobbying qui a milité pour retarder l'interdiction de l'amiante. Il s'agit d'ex-dirigeants de l'AFA et de l'AIA (l'Association française et l'Association internationale des industriels de l'amiante) ainsi que de membres de l'administration qui ont personnellement participé à ce comité. Elle sont aussi portées par deux anciens fonctionnaires de l'Etat non membres du CPA, parmi lesquels Martine Aubry.

Le parquet soutient la demande d'annulation **pour l'ensemble de ces personnes mises en examen**, y compris les industriels de l'amiante et les autres membres du CPA. **Une telle décision ouvrirait la voie à un enterrement de tous les autres dossiers de l'amiante au pénal.**

Fin février, la juge Bertella-Geffroy en en charge de l'instruction des dossiers de l'amiante, risque d'être mutée et un nouveau juge nommé à sa place. Une note du secrétaire général du gouvernement tente de justifier par avance cette décision en invoquant la loi organique du 25 juin 2001 qui "*limite à dix ans l'exercice des fonctions de juge d'instruction au sein d'une même juridiction*".

En réalité, cette loi qui prend effet au 1er janvier 2002, **n'a pas d'effet rétroactif**. Elle ne s'applique donc pas au cas de Madame Bertella-Geffroy, qui était déjà en poste au pôle de santé publique avant cette date.

La seule modification intervenue dans sa situation depuis lors est **une modification de titre** (elle est devenue vice-présidente du pôle santé).

Cette modification de titre (et non de fonction !) n'a changé ni son affectation au pôle de Santé publique, ni les dossiers qu'elle avait en charge, ni même son salaire.

Il ne s'agit donc pas d'une application de la loi, mais d'une **interprétation** très discutable de cette loi pour l'appliquer à un cas d'espèce non prévu explicitement par le législateur.

C'est en fait une **décision politique** dont les conséquences sont particulièrement graves. La nomination d'un nouveau magistrat - qui devrait passer de longs mois à prendre connaissance d'un dossier gigantesque (les documents réunis occupent plusieurs mètres cubes !) - reviendrait à retarder l'instruction d'au moins un an.

**DEVANT UN TEL ACHARNEMENT VISANT A ENTERRER L'INSTRUCTION ET LA TENUE D'UN PROCES
PENAL DE L'AMIANTE EN FRANCE L'ANDEVA A DECIDE D'ORGANISER UNE GRANDE JOURNEE DE
MOBILISATIONS ET D' ACTIONS DES VICTIMES DE L'AMIANTE AVEC LEURS ASSOCIATIONS**

LE JEUDI 28 FEVRIER

**DANS CE CADRE, L'ASAVA APPELLE SES ADHERENTS A SE
RASSEMBLER LE JEUDI 28 FEVRIER 2013 à 14h DEVANT LE
PALAIS DE JUSTICE DE TOULON**